

**PLAN REGIONAL D' ACTIONS
CONTRE LE RACISME ET L' ANTISEMITISME
OCCITANIE
2020-2023**

SOMMAIRE

I/ LA REGION ET LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS, ENGAGES AUX COTES DES ASSOCIATIONS : BILAN ET EXEMPLES D'AIDES MOBILISEES DEPUIS 2016 page 4

II/ DES CONSTATS QUI IMPOSENT DE PLUS ET MIEUX AGIR page 12

La contribution d'Olivier NOËL, sociologue page 13

Les contributions des premières personnes auditionnées page 19

... de la nécessité de plus et mieux agir page 21

III/ 10 MESURES POUR RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME - 2020-2023 page 23

Mesure 1 : Jouer et déjouer les stéréotypes

Mesure 2 : S'engager contre le racisme et l'antisémitisme et développer l'esprit critique

Mesure 3 : Sensibiliser les jeunes à leurs droits et devoirs de citoyen, et élargir leurs horizons

Mesure 4 : Connaître et comprendre les histoires et mémoires croisées en Occitanie

Mesure 5 : Renforcer nos coopérations internationales

Mesure 6 : Favoriser la transmission et l'explication du principe de Laïcité

Mesure 7 : Soutenir l'action des associations, des citoyen·ne·s, et favoriser l'éducation populaire

Mesure 8 : Accompagner le monde du travail dans ses actions contre les discriminations raciales

Mesure 9 : Fédérer les acteurs, faire savoir, contribuer au dialogue, au faire-ensemble, et rendre accessible et visible leurs initiatives

Mesure 10 : Poursuivre dans l'exemplarité et agir au plus près des agent·e·s du service public

ANNEXES

Liste des premiers organismes ayant manifesté leur intérêt par une audition ou une contribution

Projets portés par les acteurs et actrices institutionnel·le·s en Occitanie

Au cours de ces vingt-quatre derniers mois, le nombre d'actes racistes et antisémites s'est très fortement accru dans notre pays. Sur fond de crise sociale, cette augmentation est inquiétante quand déjà un seul acte serait de trop.

L'Occitanie est depuis toujours une terre d'accueil, d'échanges, de mixité, riche de ses diversités, quelles que soient les religions, quelles que soient les origines de ses populations, qui ont tant apporté à notre Histoire.

C'est pourquoi j'ai souhaité que la Région Occitanie propose une nouvelle contribution mieux concertée et coordonnée, en lançant un véritable plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme et en amplifiant son action dès 2020. A ceux qui expliqueront que ce n'est qu'un plan de plus, je répondrai qu'un tel travail n'a été mené dans aucune autre région et qu'il n'y a jamais de plan de trop ; parce que face à la xénophobie, au racisme, à l'antisémitisme, à l'intégrisme, face au péril de l'extrémisme, face à « l'infâme » comme disait Voltaire, on ne fera jamais assez.

L'an dernier, un groupe de travail a été mis en place. Dans un dialogue républicain et constructif, les élu·e·s régionaux/régionales ont mené près de 40 heures d'audition et effectué plusieurs visites de terrain. Je tiens à les remercier pour leur implication et la qualité du travail rendu, en associant l'ensemble des contributeurs et contributrices.

Les représentant·e·s des cultes sont venus expliquer que, contrairement à ceux qui voudraient les opposer, ils travaillent au quotidien à un dialogue interreligieux actif. La Gendarmerie, la Police Nationale, le Parquet et les Barreaux ont rappelé l'impérieuse nécessité de porter plainte et de témoigner. Les organisations de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, comme celles de l'éducation populaire, ont fait part de leur longue expérience dans ce combat. Les associations de quartiers ont évoqué la difficulté dans leur mission de terrain pour que, face à la tentation du communautarisme, le vivre ensemble soit la seule règle de la vie. Les obédiences philosophiques ont décrit leur engagement dans la société, notamment en faveur de la laïcité. Les représentant·e·s du monde de l'éducation, dans une coopération étroite avec les Rectorats, les Départements et la Région, ont réfléchi à la nécessaire action commune envers les écolier·e·s, les collégien·ne·s et les lycéen·ne·s.

Car l'essentiel est bien là : transmettre un message à la jeunesse de l'Occitanie. La période actuelle est complexe avec une surabondance d'informations, vraies ou fausses, et une influence accrue des réseaux sociaux. Cela entraîne, trop souvent, une perte de repères chez les plus jeunes. Ce plan est d'abord pour elles, pour eux, pour faire reculer les préjugés, la confusion, l'intox, au bénéfice des savoirs. Pour que nos enfants deviennent demain des citoyennes et des citoyens informé·e·s, éclairé·s·, ayant leur libre arbitre.

Ce plan est également destiné aux prescripteurs, aux familles, aux éducateurs et éducatrices, aux médias, aux élu·e·s qui ont la responsabilité d'agir et de transmettre. Il sera aussi un soutien précieux aux militant·e·s de la lutte contre les discriminations, à ces bénévoles qui n'ont de cesse que d'arpenter le terrain, en milieu urbain comme rural, pour apporter une aide aux victimes ou pour éduquer à la citoyenneté.

Décliné en trois objectifs et dix mesures concrètes, ce plan d'action est l'aboutissement d'un premier travail. Il n'est pas une fin en soi : j'ai demandé aux élu·e·s référent·e·s que les rencontres puissent se poursuivre, que ce plan continue de rassembler, que les premières actions soient rapidement réalisées et que ces mesures soient ensuite évaluées. C'est un engagement total de la Région Occitanie, par ses politiques, pour faire vivre les principes de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité, de solidarité qui fondent notre République.

Carole Delga
Présidente de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

I/ LA REGION ET LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS, ENGAGES AUX COTES DES ASSOCIATIONS : BILAN ET EXEMPLES D'AIDES MOBILISEES DEPUIS 2016

La Région Occitanie a affirmé sa volonté d'agir, de lutter activement contre les discriminations dès le début du mandat en 2016, avec la mise en place d'une commission « Solidarités, Services Publics, Vie Associative et logement » pour intégrer cet enjeu dans tous les champs d'intervention de la collectivité régionale. Une commission est également créée spécifiquement, et c'est unique en France, sur la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Mesures adoptées :

- 24 mars 2017 : **dispositif régional de promotion de la citoyenneté et de lutte contre les discriminations** pour soutenir au fil de l'eau les projets associatifs visant à promouvoir l'égalité des chances et des droits et la citoyenneté dans les territoires, à lutter contre toutes formes de préjugés et favorisant la prise de conscience nécessaire à l'évolution des mentalités et des pratiques.
- 20 décembre 2017 : **1er plan d'actions transversal Occitanie pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes** pour agir contre les discriminations liées au sexe. L'action prioritaire numéro 2 du plan vise à soutenir les projets innovants au travers de **l'appel à projets annuel Egalité**.
- 23 mars 2018 : **1er plan d'actions transversal Occitanie pour la prise en compte des handicaps**, pour agir pour une région plus inclusive et contre les discriminations portant sur les handicaps. L'action numéro 1 de ce plan présente **le dispositif régional de soutien aux actions innovantes portées par les acteurs et actrices associatif·ve·s pour l'égalité des droits et des chances, spécifiquement pour l'inclusion des personnes en situation de handicap**.

La Région mobilise ainsi toutes les politiques régionales et s'appuie sur de multiples partenariats, pour identifier les leviers à activer sur ces enjeux de lutte contre les discriminations, pour construire ce « vivre ensemble », en allant bien au-delà des compétences qui lui sont assignées.

Aides mobilisées de 2016 à 2019 contribuant à l'action contre le racisme et l'antisémitisme : bilan et exemples

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS :

Ce sont plus de 500 000 € qui sont mobilisés directement chaque année sur ces enjeux. Sur la thématique particulière de **la lutte contre les discriminations raciales**, la Région a soutenu **30 projets** sur la période 2016-2019, comme par exemple :

- **Le Mouvement Contre Le Racisme Et Pour L'Amitié Entre Les Peuples (MRAP66)** pour un projet de sensibilisation ;
- **L'Institut Social et Coopératif de Recherche Appliqué Méditerranée (ISCRA)** pour le projet « Univers-cité des savoirs impliqués » ;
- **Le Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA Occitanie)** pour un projet d'accompagnement des jeunes en difficulté ;
- **Les Francas du Tarn et Garonne** pour un projet de formation des professionnel·le·s des centres sociaux et de loisirs sur la citoyenneté, laïcité et discriminations.

ZOOM

La jeunesse active dans la lutte contre les discriminations avec le concours Discrimétrages : Porté par la Ligue de l'Enseignement Occitanie, ce concours régional annuel permet d'accompagner de jeunes lycéens et lycéennes dans la réalisation de courts métrages sur les discriminations et d'utiliser les films réalisés comme support pédagogique de sensibilisation. La Région a subventionné ce projet pour plus de 100 000 € entre 2016 et 2019.

ZOOM

Une manifestation régionale dédiée à lutte contre les discriminations dans l'emploi : Plus de 330 participant·e·s se sont mobilisé·e·s pour la journée d'échange « S'engager pour l'égalité, agir contre les discriminations dans l'emploi » organisée par la Région le 27 novembre 2019 au théâtre de Narbonne. Le monde du travail a ainsi pu être mobilisé à tous les échelons. Organisé en partenariat avec le Club Socrate et en présence du Défenseur des droits, Jacques Toubon, cette journée, animée par Caroline De Haas, a permis de mettre à jour les différentes formes de discriminations dans l'emploi et de mobiliser les employeur·se·s pour trouver ensemble des outils et solutions pour avancer.

L'ACTION EN DIRECTION DES JEUNESSES D'OCCITANIE

La Région Occitanie a impulsé depuis 2017 un appel à projets auprès des 229 800 lycéens et lycéennes scolarisé·e·s dans les 223 lycées publics. Dénommé "**Occit'avenir**", cet appel à projets a pour ambition au travers de cette construction participative d'un programme d'actions pédagogiques, notamment de renforcer l'apprentissage de la citoyenneté auprès de ces jeunes, au travers de 2 axes : « laïcité-citoyenneté » / « les mémoires ».

Sur l'axe « les mémoires », la Région accompagne les projets et initiatives portées par les lycéen·ne·s avec pour objectifs:

- Investir massivement les nouveaux vecteurs de la transmission pour inscrire cette dynamique dans la durée ;
- Encourager la production audiovisuelle, l'édition d'ouvrages, la réalisation d'expositions, mais aussi le travail collaboratif avec les lieux de mémoire régionaux ;

- Imaginer une approche mêlant le travail d'historien·ne·s et d'artistes permettant de croiser les différents contextes historiques et, de fait, nourrir le dialogue entre les mémoires des différents partenaires et public ;
- Chercher à réconcilier le devoir de mémoire et la vérité historique, tout en mettant en lumière les conséquences sur nos sociétés actuelles ;
- Présenter les contextes et les enjeux historiques ;
- Mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel liés à la période étudiée, faire le lien entre histoire et héritages contemporains.

Entre 2017 et 2019, **34 projets ont été soutenus** pour un montant de plus de **80 000 €**.

Sur l'axe « laïcité-citoyenneté », la Région accompagne les projets et initiatives portées par les lycéen·ne·s avec pour objectifs :

- Autour d'un socle de valeurs communes : la dignité, la liberté, l'égalité filles-garçons, la solidarité, l'esprit de justice, le respect et l'absence de toute forme de discrimination ;
- En s'appuyant sur des pratiques participatives ;
- En valorisant l'engagement des lycéen·ne·s.

Entre 2017 et 2019, **51 projets ont été soutenus** à ce titre, pour un montant de plus de 115 000 €.

ZOOM

Le Mémorial de la Shoah : Le Mémorial de la Shoah, lieu de mémoire du génocide des Juifs et Juives, est soutenu à hauteur de **60 000 €** chaque année, pour le projet de voyage mémoriel avec environ 160 lycéen·ne·s d'Occitanie à Auschwitz, en partenariat avec le Mémorial du Camp de Rivesaltes.

LA FORMATION DES PROFESSIONNEL·LE·S

Au travers de ses différentes politiques en faveur de l'emploi et de la formation, la Région actionne tous les leviers possibles :

- pour lutter contre les discriminations et favoriser l'emploi de tous et toutes ;
- pour intégrer ces enjeux dans les formations.

Dans les universités, deux formations proposent, tant aux étudiant·e·s qu'aux stagiaires en formation continue, des contenus théoriques et pratiques pour aborder les enjeux touchants à la laïcité et aux religions.

Il s'agit :

- de l'Université Jean Jaurès - Toulouse 1 Capitole : **DU Politique, Religion, Laïcité** ;
- de l'Université de Montpellier : **DU Religions et société démocratique**.

La Région a également pris en compte ces enjeux de sensibilisation de tous et toutes en demandant aux organismes de formation candidats au Plan Régional de Formation, d'intégrer cette nécessaire prise de conscience citoyenne dans les formations proposées aux stagiaires, quelle qu'en soit la thématique première.

Les Missions Locales sont également engagées avec la Région sur des objectifs partagés tenant compte de l'enjeu de la lutte contre les discriminations dans l'accompagnement des jeunes les plus vulnérables vers une insertion professionnelle et sociale durable. En 2019, la Région a également soutenue à hauteur 10 000 € l'Union Nationale des Missions Locales sur cette démarche.

LA POLITIQUE CULTURELLE

La culture joue un rôle primordial dans l'éveil des consciences et dans la réaffirmation des valeurs de la République. Sa place dans le combat contre les préjugés racistes et antisémites est donc centrale. La Région agit sur plusieurs axes :

- Une politique culturelle et patrimoniale qui vise à véhiculer, à travers les projets soutenus, les valeurs de tolérance, de respect des différences et de vivre ensemble ;
- Une politique mémorielle spécifique qui vise à encourager les projets en lien avec l'histoire et la mémoire du territoire ;
- L'action du Mémorial du camp de Rivesaltes, qui œuvre auprès du public en général et de la jeunesse en particulier, pour diffuser la connaissance, transmettre la mémoire et participer à la construction d'une citoyenneté éclairée.

La création et la diffusion du spectacle vivant : **3 projets abordant les questions de discriminations** pour un montant de plus de **50 000 €** ont été soutenus, dont 34 000 € octroyés pour le festival Festival Africajarc, événement dédié aux cultures africaines, la lutte contre le racisme et la promotion des droits humains.

Le Fonds Régional d'Aide à la Création Audiovisuelle et l'appui aux manifestations audiovisuelles :

- 6 documentaires abordant les discriminations, pour un montant de près de 100 000 € ;
- 1 long métrage d'animation - JOSEP d'Aurélien FROMENT, sur le sujet du Franquisme pour un montant de 210 000 € ;
- 1 long métrage de fiction - L'ADIEU A LA NUIT, d'André TECHINE, sur le sujet de la radicalisation pour un montant de 210 000 € ;
- 1 court métrage de fiction - FATIYA AVEC UN I ET UN Y, de Marion DESSEIGNE RAVE, sur le sujet du racisme pour un montant de 15 000 €.

La Région soutient également **les actions d'éducation à l'image** et des manifestations qui abordent le racisme et de l'antisémitisme, mais aussi les radios associatives non commerciales, pour la mise en œuvre de leur mission de communication sociale de proximité dont **la lutte contre les discriminations** est un axe fort.

Enfin, au travers du patrimoine mémoriel : La mémoire et l'histoire participent à la construction de l'identité régionale et leurs transmissions aux générations futures sont porteuses de valeurs d'éducation et de citoyenneté que la Région Occitanie entend porter sur son territoire. A ce titre, la Région soutient les **projets collectifs d'enrichissement de la connaissance et de valorisation liés à la mémoire**, auprès d'un public le plus large possible. Entre 2016 et 2019, ce sont 42 projets qui ont été soutenus à hauteur de près de **130 000 €**.

ZOOM

Le Mémorial du camp de Rivesaltes : Le Mémorial du Camp de Rivesaltes, situé sur les communes de Rivesaltes et de Salses-le-Château dans les Pyrénées-Orientales, rend hommage aux personnes internées ou reléguées dans ce camp au gré des événements historiques durant la seconde moitié du XXe siècle, comme la guerre d'Espagne, la Seconde Guerre mondiale, la Shoah et la guerre d'Algérie. La Région et le Département sont engagés de longue date sur ces sujets dont le Mémorial est aujourd'hui la tête de réseau régional. La Région est propriétaire du Mémorial et ces deux collectivités sont à

l'origine de la création de l'EPCC gestionnaire (Etablissement Public de Coopération Culturelle). Entre 2017 et 2019, les montants alloués par la Région au fonctionnement de cette structure dépassent les **2 000 000 €**. Le Mémorial du camp de Rivesaltes et la DILCRAH renouvellent en 2020 leur convention cadre de partenariat pluriannuel.

L'ACTION AVEC LES CLUBS SPORTIFS

Les clubs sportifs de haut niveau sont vecteurs de lien social et doivent montrer l'exemple en matière de lutte contre les discriminations. En 2018, des règles d'éco-conditionnalité fixées par la Région ont été introduites dans le règlement d'intervention de soutien aux clubs sportifs. En 2019, en réaction aux événements survenus dans le milieu sportif, une règle relative à l'engagement des structures subventionnées pour lutter contre toutes les formes de discriminations a été ajoutée.

LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les discriminations subies par des habitant·e·s des quartiers de la politique de la ville sont pointées, tant par des enquêtes d'opinion que par les travaux de l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles, ou encore, par les testings réalisés par l'Observatoire des Discriminations. Les traitements discriminatoires et le racisme sont ressentis de façon plus importante par les immigré·e·s et les descendant·e·s d'immigré·e·s et se retrouvent dans de nombreux espaces de la vie publique : accès aux lieux de loisirs, traitement dans les services publics et orientation scolaire notamment.

Les plans territoriaux de prévention et de lutte contre les discriminations (PTLCD) constituent désormais l'axe transversal des nouveaux contrats de ville.

Ainsi, la Région Occitanie s'inscrit pleinement aux côtés des villes dans cette démarche volontariste qui participe à promouvoir des actions ciblées en faveur des habitant·e·s de ces quartiers. Depuis 2017, **200 subventions ont été octroyées pour un total de plus de 1 300 000 €** en faveur des projets.

Exemples d'actions soutenues :

- **Solidarité Dom Tom Hérault** a été soutenue à hauteur de **7 000 €** pour un projet qui porte sur la pratique orale du français, la lutte contre le gaspillage alimentaire, une épicerie sociale et solidaire, le soutien et accompagnement vers l'autonomie dans les démarches administratives et l'accès au numérique ;
- **Uni'sons** a été soutenue à hauteur de **15 000 €** pour un projet qui porte sur l'accompagnement des jeunes en situation de décrochage scolaire dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle personnalisé, l'encouragement de la pratique artistique en milieu scolaire et la mobilisation des jeunes en les associant à des projets culturels ;
- **Izards Attitude** a été soutenue à hauteur de **4 000 €** pour la mise en place d'un espace convivial et d'information qui propose une programmation régulière d'activités et le soutien à la parentalité ;
- **Habitants Associations Solidaires Et Unis Pour Réussir Empalot** a été soutenue à hauteur de **3 000 €** pour des animations interculturelles et intergénérationnelles pour dynamiser le quartier, des groupes inter-religion et laïcité et l'animation du conseil de quartier ;
- **Tactikollectif** a été soutenue à hauteur de **28 000 €** pour le projet « origines contrôlées » avec notamment la 16ème édition du festival "O Blédi ! O Toulouse !" qui porte sur l'histoire de l'immigration maghrébine en Occitanie. En parallèle,

l'association coordonne le réseau régional d'acteurs de la mémoire afin de mettre en place des ressources, archives et patrimoine autour des quartiers.

LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

La Région lance chaque année son appel à projets culture scientifique technique et industrielle destiné à maintenir et développer la culture scientifique auprès d'un large public et réduire les inégalités d'accès aux savoirs. Ainsi depuis 2017 la Région finance un projet destiné à lutter contre les discriminations avec l'école de l'ADN.

La Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (**LICRA**) de Nîmes s'est associée à l'**Ecole de l'ADN** en partenariat avec l'**Université de Nîmes et Génomolys** à Montpellier pour aborder les thématiques de l'éducation contre le racisme sous un jour inédit : sensibiliser les élèves et les citoyen·ne·s par une approche pratique issue des biotechnologies en utilisant des ateliers de génétique. Depuis 2017, la Région a soutenu ce projet à hauteur de **32 750 €**.

L'ACTION INTERNATIONALE DE LA REGION OCCITANIE

La Région Occitanie a la volonté de participer, aux côtés des acteur·rice·s du territoire régional, à l'effort collectif pour améliorer les conditions d'accueil et l'intégration de demandeur·euse·s d'asile et de bénéficiaires de la protection internationale en Occitanie au travers de :

- L'amélioration de leurs conditions d'accueil et d'intégration ;
- L'aide à leur insertion professionnelle.

Hébergement, cours de français, accompagnement psychologique, déplacements, interprétariat, ateliers d'insertion socio-culturels, sensibilisation à la culture française, insertion professionnelle... les projets soutenus par la Région sont variés et reflètent les besoins des personnes migrantes. Entre 2017 et 2019, la Région y a consacré plus **d'1 000 000 €** par an et a ainsi permis de soutenir plus de 70 actions permettant d'accompagner plus de 7500 personnes :

- Les projets de **26 communes ou groupements de communes qui hébergent et/ou accompagnent plus de 300 personnes demandeuses d'asile ou bénéficiaires d'une protection internationale** dans la région.
- **41 projets de structures d'accueil qui ont permis d'accompagner plus de 6500 personnes demandeuses d'asile ou bénéficiaires d'une protection internationale** en Occitanie.
- Les **projets portés par les universités de la région**, qui ont déjà **accompagné vers la reprise d'études universitaires plus de 500 personnes demandeuses d'asile ou bénéficiaires d'une protection internationale**.

Considérant que le parcours d'insertion sur le marché du travail des réfugié·e·s a un impact déterminant sur leur intégration à long terme autant que sur l'économie et la cohésion sociale du territoire d'accueil, la Région poursuit son engagement et a fait évoluer sa politique en soutenant également, depuis début 2019, les actions d'insertion professionnelle portées par des associations au bénéfice des demandeur·euse·s d'asile depuis plus de 6 mois et bénéficiaires de la protection internationale.

ZOOM

La Région soutient financièrement chaque année par une aide de 50 000 € l'association européenne de sauvetage en mer Méditerranée, **SOS Méditerranée**, dont l'objectif est de venir en aide, protéger et accompagner les rescapé·e·s vers les dispositifs d'aide et d'information et de témoigner sur les réalités du parcours migratoire.

AINSI, CE SONT 8.4 MILLIONS D'EUROS DE SOUTIEN AU MILIEU ASSOCIATIF, POUR LA PROMOTION D'UN TERRITOIRE SANS DISCRIMINATIONS ET LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME, QUI ONT ETE ENGAGES PAR LA REGION SUR LA PERIODE 2016-2019.

Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse a défini de nouvelles orientations en lien avec le Plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme 2018-2020, piloté par la DILCRAH (délégation interministérielle de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT). Deux priorités sont données aux Rectorats :

- rompre la banalisation des propos racistes et antisémites qui se traduisent par une augmentation des injures à caractère raciste ou antisémite mais aussi, du côté des victimes, par une certaine résignation ;
- éduquer aux médias comme piste primordiale dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

En janvier 2020, **le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et la DILCRAH** ont édité un vadémécum pour agir contre le racisme et l'antisémitisme. Il s'agit d'un outil de référence pour lutter contre ces deux fléaux. Les personnels de l'éducation nationale peuvent désormais y trouver des réponses pour agir et être accompagnés face aux manifestations de haine au sein de l'École. Ils et elles peuvent s'appuyer sur ce texte pour y trouver des rappels juridiques, les démarches à suivre, les remédiations à mettre en place.

La police, la justice et la gendarmerie en Occitanie sont engagées dans un processus de formation sur les discriminations, pour mieux comprendre les victimes et mieux identifier le problème. Des actions de sensibilisation préventive sont aussi multipliées notamment pour que les déposant·e·s sachent qu'ils et elles doivent garder les preuves et ne pas avoir peur de porter plainte. Ils et elles sont aussi fortement mobilisé·e·s sur le cyber harcèlement.

Du fait de leur proximité avec les populations vulnérables et leurs missions obligatoires dans le champ social, **les 13 Conseils Départementaux** ont un rôle fondamental dans la lutte contre les discriminations. En Occitanie, plusieurs actions sont déjà en place et contribuent à lutter contre la montée du racisme et de l'antisémitisme dans tous les territoires, ruraux comme urbains.

Les organisations représentant **les principaux cultes** chrétien, musulman, juif, sur le territoire d'Occitanie œuvrent elles aussi auprès des jeunes notamment, sur le volet éducatif, culturel, mémoriel, patrimonial et sur les médias, pour combattre les haines et les préjugés. Le dialogue inter-religieux est au centre de leur action.

II/ DES CONSTATS QUI IMPOSENT DE PLUS ET MIEUX AGIR

À la question posée par la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) dans le cadre d'un sondage réalisé en 2018, « **Pensez-vous qu'une lutte vigoureuse contre le racisme est nécessaire en France ?** », les Françaises et les Français répondent « oui » à 78%.

L'augmentation des actes racistes et antisémites

La Région Occitanie affirme qu'agir contre le racisme et l'antisémitisme est une nécessité impérieuse, universelle, absolue. En 2019, la recrudescence des actes recensés se confirme, avec une hausse constatée du nombre de faits racistes et xénophobes de plus de 130% ; selon le bilan annuel du ministère de l'Intérieur, ce sont 1142 faits qui ont été comptabilisés sur cette seule année (contre 496 en 2018). Les actes à caractère antisémite ont, quant à eux, une nouvelle fois augmenté de 27% en 2019, après une hausse record de 74% l'année précédente : 687 faits ont été constatés. Selon une étude IFOP parue le 21 janvier 2020, un tiers des Français·e·s (34%) de confession ou de culture juive déclare se sentir régulièrement menacé en raison de leur appartenance religieuse. S'agissant des faits antichrétiens, leur nombre est stable sur l'année passée, quand les faits antimusulmans sont en hausse.

Des délits encore trop souvent non déclarés

Ces passages à l'acte se traduisent par des injures, des intimidations, des coups, des discriminations, alors que les phénomènes racistes et antisémites restent encore largement sous-déclarés, donc difficilement évaluables (« chiffre noir »), car ils se manifestent souvent à travers des formes de rejet parfois difficiles à caractériser et à dénoncer pour les personnes qui en sont victimes. Le taux d'enregistrement des crimes et délits à caractère raciste avoisine les 8 faits enregistrés pour 100 000 habitant·e·s en moyenne en 2018. Il apparaît qu'en 2017, plus d'un·e auteur·e sur deux orienté·e·s par les parquets a fait l'objet d'un classement sans suite, en raison de l'impossibilité d'exercer des poursuites. Dans 77 % des cas, ce classement s'explique parce que l'infraction n'est pas suffisamment caractérisée (contre 19% dans le cadre de contentieux général).¹

Analyses et recommandations de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) et du Défenseur des Droits

Pour la CNCDH, c'est l'ensemble de notre environnement social et culturel qui doit être questionné. Le racisme sous toutes ses formes s'enracine dans un passé, dans des coutumes, des habitudes langagières, des représentations, des mécanismes d'exploitation. Loin d'être un simple phénomène naturel, le racisme est avant tout issu de constructions qui doivent être constamment questionnées et remises en cause.

Ces constructions ont un impact direct dans la vie des citoyen·ne·s. Ces impacts prennent corps tant dans l'éducation, la vie professionnelle mais également l'accès aux biens et aux services par des phénomènes discriminatoires, directs ou indirects, volontaires ou systémiques.

Dans son dernier rapport sur l'accès au logement, le Défenseur des droits souligne l'importance des discriminations à l'encontre des personnes présumées d'origine étrangère.

¹ Source : ministère de la Justice/SG-SDSE-SID pénal, traitement DACG-PEPP

Son rapport concernant les refus de soins (Octobre 2019) montre également que les critères de discrimination se superposent (croisement origine - réelle ou supposée - et précarité).

Enfin, dans son dernier baromètre de perception des discriminations au travail, le Défenseur des droits indique que certaines discriminations sont perçues comme très répandues dans le milieu professionnel. C'est le cas de celles fondées sur l'origine ou la couleur de peau, dont 56% des personnes interrogées estiment qu'elles se produisent souvent à très souvent, contre 5% qui estiment qu'elles ne se produisent jamais.

Enfin, la CNCDH s'inquiète dans son dernier rapport annuel (2018) de voir prospérer la haine en ligne, qui se diffuse anonymement, de façon virale et ne laisse jamais les victimes intactes.

LA CONTRIBUTION D'OLIVIER NOËL

Sociologue, **Olivier NOËL** est chercheur à l'**IS CRA-CORHIS** et Maître de Conférences associé à l'Université Paul Valéry Montpellier où il est responsable du Master 2 Intermédiation et Développement Social : projets, innovation, démocratie et territoires. Il a été durant 6 années chercheur-associé dans l'Unité Migrations Internationales et chargé de cours à l'IEP de Lille.

APPREHENDER LE PROBLEME DU RACISME DANS TOUTE SA COMPLEXITE ET PLACER LE CURSEUR ANTIRACISTE AU BON ENDROIT

Un racisme qui évolue en même temps que les conditions de sa prise en charge

L'usage du terme même de racisme date du début du 20^{ème} siècle² et sa signification évolue dans le temps. Si dans les années 20, le terme de racisme est référé à la notion de doctrine raciale, à une pensée théorique structurée qui hiérarchise les individus selon leur supposée race, dès les années 30, le terme désigne une attitude hostile à l'égard de personnes auxquelles une « race » est attribuée³.

Mais le terme de racisme peut désigner également un ensemble de jugements ou d'affects ou bien encore un système ou un ordre social qui détermine les positions et chances de vie dans la société⁴. Le nazisme marque l'avènement du racisme scientifique⁵ qui sera délégitimé, avec le soutien de l'UNESCO, par de nombreux·es scientifiques⁶ et notamment les généticien·ne·s⁷ entre les années 50 et 70.

Ce n'est qu'à partir du début des années 70 avec loi Pleven du 1^{er} juillet 1972 qu'un consensus politique se dégage à l'Assemblée Nationale pour réprimer pénalement discours publics et actes à caractère raciste.

Le début des années 80 est marqué par la Marche pour l'égalité et contre le racisme (1983). L'apparent consensus avec la Marche Convergence 1984 se fissure avec la marche de 1985, où des descendants de l'immigration postcoloniale⁸ soulèvent la question de la légitimité des associations antiracistes à porter un problème qui ne les concerne pas forcément directement.

Les années 90 contribuent avec l'approche en termes de « discriminations » à reformuler la question d'une forme de racisme ancré dans des pratiques institutionnelles, une forme de racisme systémique, coproduit par des acteur·rice·s qui ne sont pas tou·te·s forcément porteur·euse·s d'une intention raciste.

² Le premier usage du terme de racisme est attribué au journaliste et orientaliste Albert Maybon en 1902 dans la Revue Blanche qui formulait une critique du mouvement Félibrige de défense de la langue provençale en parlant de « racisme et traditionalisme ».

³ Reynaud-Paligot Carole, *Races, racisme et antiracisme dans les années 30*, PUF, 2007.

⁴ Comme l'analysait dans un ouvrage pionnier paru initialement en 1899 et récemment traduit en France de Dubois William E.B., *Les Noirs de Philadelphie : une étude sociale*, La Découverte, 2019.

⁵ Michel Wieviorka, *Le racisme, une introduction*, La découverte, 1998.

⁶ Claude Levi-Strauss, *Race et histoire*, Gallimard, 1987.

⁷ François Jacob, « Biologie. Racisme. Hiérarchie » in Maurice Olender, *Le racisme : mythes et sciences*, Editions Complexe, 1981.

⁸ Le MIB Mouvement de l'Immigration et des Banlieues est créé en 1995

Le 21 octobre 1998, le discours de la Ministre du Travail et des Affaires Sociales, Martine Aubry, marque la reconnaissance publique du problème des discriminations, discours suivi le 16 novembre 2001 par la mise en œuvre d'un nouveau cadre juridique permettant d'aborder les discriminations indirectes (des mesures d'apparence neutres qui ont des effets discriminatoires pour tel groupe) et d'aménager la charge de la preuve pour faciliter la saisie de la justice.

Le début des années 2000 est marqué par la démultiplication de travaux d'études et de recherche qui vont établir la factualité structurelle des inégalités illégitimes et illégales de traitement. Cependant le volontarisme initial des pouvoirs publics français pour prendre en charge le fléau des discriminations ethno-raciales qui mine tout ce qui fait l'idéal égalitaire républicain commence à s'éteindre dès le milieu des années 2000 avec une reformulation de la question en termes de promotion de la diversité, d'égalité des chances qui ont pour effet de diluer l'approche politique et juridique de l'anti-discrimination.

Un rapide état des lieux du racisme en France

Une façon habituelle de prendre la mesure du racisme en France consiste à s'appuyer sur les statistiques du Ministère de l'Intérieur (Service Central du Renseignement Territorial) qui soulignent pour l'année 2018⁹, une baisse de 18% des actes antimusulmans soit 100 actes (contre 122 en 2017 et 185 en 2016). En revanche, selon le SCRT, les actes antisémites sont en très nette augmentation (73,9%) en 2018, soit 541 actes (contre 311 en 2017) très majoritairement localisés en Ile-de-France¹⁰. Ces données donnent certes des indications importantes mais largement insuffisantes pour prendre toute la mesure du racisme en raison des méthodes de collecte de données et surtout l'état de sous-déclaration massive auprès des autorités judiciaires.

La CNCDH avance l'idée d'un « chiffre noir » constitué par les actes délictueux qui échappent totalement au radar de la Justice. Ce « chiffre noir » fausse les contours du racisme en France. La masse de ces actes racistes non déclarés, et donc non condamnés, contribue à entretenir une certaine impunité néfaste tant pour les victimes que pour la société dans son ensemble.

Afin d'appréhender le problème du racisme dans toute sa complexité, il est important de s'appuyer sur des données objectives inscrites dans la durée. Les travaux conduits en Région Occitanie sont épars, parfois anciens¹¹, aussi afin d'avoir un regard assez exhaustif et distancié sur la question, nous avons fait le choix de mobiliser, pour cette partie, principalement les données du rapport 2018 de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme¹². L'intérêt de ces travaux, produits chaque année, est qu'ils nous donnent non seulement une photographie de la situation nationale (à défaut de l'avoir au niveau régional) mais également une indication sur l'évolution de la situation.

⁹ Les données pour l'année 2019 ne sont pas encore disponibles.

¹⁰ CNCDH, *La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, rapport 2018*, La documentation française, p.49

¹¹ Nos propres travaux conduits sur les mécanismes de discrimination systémique dans le domaine de l'emploi l'ont été dans les années 90.

¹² L'enquête Trajectoires et Origines (TEO) conduite conjointement par l'INED et l'INSEE qui vise à saisir les mécanismes de discrimination ainsi que le baromètre du Défenseur des Droits-Organisation internationale du travail évaluant la perception des discriminations dans le travail constituent des sources riches d'informations.

Le rapport du CNCDH souligne depuis plusieurs années que les conceptions biologiques du racisme sont désormais stables et marginales en France, seulement 9% des Français·e-s (avec une variation en fonction de l'âge, du niveau de diplôme, de la catégorie socio-professionnelle ou des sympathies politiques) estiment « qu'il y a des races supérieures à d'autres ». Une majorité de Français·e-s estiment que « toutes les races humaines se valent »¹³. Parallèlement à la déclinaison du racisme fondé sur de supposés différences biologiques (dont sont encore toutefois victimes de façon récurrente les Noirs¹⁴) s'est développé un racisme symbolique fondé sur les différences culturelles. De ce point de vue, l'indice longitudinal de tolérance¹⁵ permet de mesurer de façon synthétique les évolutions de l'opinion publique à l'égard de la tolérance à la diversité. En 2018, la part d'opinions tolérantes atteint 67% ce qui constitue le score le plus haut depuis 1990 où il atteignait seulement 48%. L'évolution de cette part d'opinions tolérantes est sensible aux faits d'actualité, ainsi dans le contexte des attentats terroristes de l'année 2015, ce taux n'atteignait que 58% (alors même qu'il avait atteint 66% en 2008).

Un angle d'approche complémentaire de la question passe par la mesure des scores ethnocentrisme. L'ethnocentrisme s'inscrit dans une vision autoritaire et hiérarchique de la société¹⁶ et détermine implicitement les conceptions de l'intégration à l'œuvre : une conception assimilationniste de l'intégration vise à effacer toute forme de différence culturelle et perçoit toute différence comme l'expression d'un « communautarisme » alors qu'une conception inclusive de l'intégration vise à inclure ces expressions communautaires dans une reconfiguration des normes de la société. Un score élevé d'ethnocentrisme a notamment pour effet d'imputer la cause du racisme sur celles et ceux qui en sont les victimes. Selon le baromètre 2018 du CNCDH¹⁷, pour 81% des personnes identifiées comme « très ethnocentristes », « ce sont avant tout les personnes d'origine étrangère qui ne se donnent pas les moyens de s'intégrer » contre seulement 11% pour les personnes identifiées comme « faiblement ethnocentristes ».

Dans le baromètre du CNCDH 2018, nous constatons également que 68% des personnes sondées considèrent « les Roms » comme un groupe à part dans la société (contre 37,5% pour « les Musulman·e·s », 35% pour « les Chinois·e·s », 24% pour « les Juif·ve·s », 15,5% pour « les Noir·e·s »). Les Roms sont de loin - et de façon constante depuis plusieurs années selon le baromètre du CNCDH - la minorité la plus mal perçue par les Français·e·s¹⁸. La perception de l'Islam et des Musulman·e·s reste une source de tensions vives malgré une amélioration sensible ces dernières années. 30% des Français·e·s ont une « opinion positive » de la « religion musulmane » contre 29% qui en ont une « mauvaise opinion »¹⁹. Ces perceptions négatives sont liées au fait que la religion est perçue comme une religion conquérante ainsi 44% des Français·e·s - avec des variations importantes sur l'échiquier politique - pensent que « l'Islam est une menace pour l'identité de la France ». Cette perception négative de la religion musulmane est à pondérer par l'image que les Français·e·s ont des Musulman·e·s, ainsi en 2018, 80% des personnes interrogées dans le baromètre considèrent que « les Français·e·s musulman·e·s sont des Français·e·s comme les autres » (contre seulement 65% en 2014). De même 81% des

¹³ CNCDH, *Op. Cit.*, p.65

¹⁴ Le documentaire « Je ne suis pas un singe » réalisé en 2019 par Olivier Darcourt et Marc Savourel pour Canal + vient souligner la persistance d'une forme de racisme à l'ancienne articulé à des pratiques discriminatoires dans l'accession pour les anciens joueurs de football noirs aux postes à responsabilité.

¹⁵ Cet indice créé en 2008 par le politiste Vincent Tiberj agrège 69 séries de questions pour mesurer la part d'opinions tolérantes exprimées, CNCDH, *Op. Cit.* p.89-90.

¹⁶ Theodor W. Adorno (Trad. Hélène Frappat), *Etudes sur la personnalité autoritaire*, Editions Allia, 2007.

¹⁷ CNCDH, *Op.Cit.*, p.111.

¹⁸ CNCDH, *Op.Cit.*, p.70.

¹⁹ CNCDH, *Op.Cit.*, p.71.

sondés en 2018 estiment « qu'il faut permettre aux Musulman·e·s d'exercer leur religion dans de bonnes conditions »²⁰. 84% des personnes interrogées considèrent par ailleurs que les « Français·e·s juif·ve·s sont des Français·e·s comme les autres » (contre 63% pour les « Français·e·s roms »). Ce qui n'empêche pas la persistance de préjugés antisémites : 20% de Français·e·s jugent que « les Juif·ve·s ont trop de pouvoir en France », 36% pensent que « les Juif·ve·s ont un rapport particulier à l'argent » et 33% estiment que « pour les Juif·ve·s français·e·s, Israël compte plus que la France »²¹. Enfin 18% des sondés pensent que l'on « parle trop de l'extermination des Juif·ve·s pendant la Seconde Guerre mondiale »²².

Dernier point important à souligner, dans la perspective de la mise en œuvre du plan régional de lutte contre le racisme et l'antisémitisme : en 2018, 77% des personnes sondées considèrent qu'« une lutte vigoureuse contre le racisme est nécessaire en France » (contre seulement 59% en 2002) même si leurs principales craintes sont aujourd'hui dans l'ordre : la pauvreté (30%), le chômage (26%), le terrorisme (22%), le racisme (12%) n'arrivant qu'en 7^{ème} position²³. Ces données viennent soutenir l'importance d'articuler la lutte contre toutes les formes de racisme aux autres formes d'inégalités sociales et de discriminations (genre, handicap, orientation sexuelle, etc.).

Faire face à la diffusion de la haine sur les réseaux sociaux

Internet favorise l'anonymat. L'internaute navigue dans un univers numérique virtuel qu'il·elle dissocie fréquemment du réel. Ceci concourt à désinhiber certains comportements et à donner le sentiment à l'internaute d'être à l'abri de la loi. Internet constitue de surcroît un support de communication privilégié qui facilite et accélère la production et la diffusion de contenus haineux auprès d'un large public et notamment des enfants et des jeunes, particulièrement influençables, qui encourent le risque d'être exposés dans leurs activités quotidiennes à des incitations à la haine.

La lutte contre la haine sur Internet et les réseaux sociaux constitue la première priorité du plan national de lutte contre les racismes 2018-2020 suite au constat unanime des ministères (Intérieur, Justice, Culture), institutions (Délégation Interministérielle à la Lutte contre le Racisme l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT, Délégation Interministérielle pour l'Égalité des Chances des Français d'Outre-Mer, Conseil Supérieur de l'Audiovisuel), et associations (SOS Racisme, LICRA, LDH).

La plateforme PHAROS (Plateforme d'harmonisation d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements) du Ministère de l'Intérieur créée en 2009 au sein de l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication s'est dotée, depuis 2015, d'une cellule « Discours de haine-discrimination » en charge de traiter les signalements qui lui sont transmis, d'initier des enquêtes judiciaires et de détecter en amont des contenus haineux. En 2018, PHAROS a reçu 14332 signalements dans le domaine large des discriminations (soit 8,75% de l'ensemble des signalements)²⁴. Les qualifications retenues par PHAROS en matière de discriminations relèvent principalement de la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881 : provocation

²⁰ CNCDH, *Op.Cit.*, p.72.

²¹ CNCDH, *Op.Cit.*, p.72.

²² CNCDH, *Op.Cit.*, p.73.

²³ CNCDH, *Op.Cit.*, p.63

²⁴ CNCDH, *Op. Cit.*, p.52

à la haine, à la discrimination ou à la violence, apologie de crimes de guerre ou contre l'humanité, diffamation et injures raciales (tableau synthétique en annexe 2).

Afin de « renforcer la lutte contre le racisme et l'antisémitisme sur internet » un rapport est remis le 29 septembre 2018 au Premier Ministre par Laetitia Avia, Karim Amellal et Gil Taïeb. Ce rapport recommande une plus forte régulation des réseaux sociaux et préconise d'imposer des délais sévères (24H) aux opérateurs pour retirer des contenus illicites. La proposition de loi Avia adoptée le 9 juillet 2019 à l'Assemblée nationale a fait l'objet de vives critiques de la Commission Européenne en août 2019 ainsi que la commission des lois du Sénat en décembre 2019. La CNCDH a quant à elle émis un avis défavorable considérant que l'article 1^{er} de la proposition de loi fait peser une menace disproportionnée sur la liberté d'expression en raison de la procédure envisagée et regrette l'absence de mesures de nature préventive qui pourraient passer notamment par la mise en œuvre d'un plan d'action sur l'éducation et la citoyenneté numérique²⁵.

De manière générale, la CNCDH considère que le cadre juridique actuel est adapté (Loi de Confiance dans l'Économie Numérique 2014, Loi sur l'égalité et la Citoyenneté en 2017) mais qu'il faudrait accroître les moyens pour mettre en œuvre la loi et se pencher sur la responsabilité pénale des éditeurs et des hébergeurs par des actions conduites à l'échelle européenne et internationale.

La piste d'action sur l'éducation et la citoyenneté numérique pourrait sans doute à l'échelle du plan régional être articulée avec le dispositif « génération égalité » lancé en Occitanie en 2017 auprès des Lycées, CFA et écoles régionales de la deuxième chance. Sur ce dernier point, il nous semble important de souligner que les jeunes peuvent effectivement être auteur·e·s ou victimes de discours haineux et racistes sur Internet mais qu'ils et elles peuvent être aussi des acteur·rice·s compétent·e·s et efficaces pour lutter contre le racisme en ligne comme cela a été le cas lors d'une récente affaire de « blackface » pratiqué par des cadres d'une entreprise de sous-vêtements²⁶ et largement dénoncée sur les réseaux sociaux.

Donner toute sa place à la jeunesse dans la lutte contre les racismes : s'appuyer sur des démarches de pédagogie active

Le plan que souhaite mettre en œuvre la Région constitue, selon nous, une formidable opportunité pour favoriser un large processus de reconnaissance de ces discriminations, en ne percevant pas les jeunes seulement comme une cible privilégiée d'une action éducative à visée morale et aux effets minimes sinon contreproductifs²⁷ mais aussi comme de potentiels porteurs de projets d'égalité, comme des éveilleurs de conscience politique²⁸ sur ce sujet.

²⁵ CNCDH, Avis relatif à la proposition de loi visant à lutter contre la haine sur Internet, 9 juillet 2019

²⁶ Le 4 janvier 2020, l'affaire dite du « blackface du slip français » est devenue virale sur internet pour dénoncer pratique visant à caricaturer les personnes noires et par là-même à les humilier.

²⁷ Dans nos démarches d'expérimentations, nous avons constaté que la reconnaissance des situations de racisme et de discriminations vécues par les personnes elles-mêmes est un préalable incontournable pour mobiliser les jeunes sur d'autres causes de discrimination. Nous développons ce point dans Olivier Noël, « Discriminations de genre, de classe et de « race » : logiques communes, risques de concurrence et perspectives de convergence », *Hommes et migrations*, 2011, pp.82-91.

²⁸ Nous pensons ici à des projets comme celui porté par les jeunes reporters citoyens à Perpignan ou encore aux projets portés par les jeunes accompagnés par la Mission Locale Haute Garonne qui viennent, de façon très juste, interpellier la responsabilité des adultes et des institutions.

Pour cela, il importe de s'appuyer des méthodes de pédagogie actives fondées sur la mise en situation et l'expérience. Par exemple, l'outil du photolangage que nous avons expérimenté dans des établissements scolaires, des centres sociaux et des missions locales présente tout d'abord l'intérêt d'aborder une question sensible, souvent tue, selon une approche intersectionnelle qui permet plusieurs formes de racisme et motifs de discrimination, pour ensuite partager des éléments de connaissance (historique, juridique, sociologique) et favoriser l'émergence de projets de lutte pour l'égalité et contre le racisme portés par les jeunes eux-mêmes.

Autre exemple, l'exposition « Nous ! Comment faire société commune ? »²⁹ qui est une exposition itinérante, dessinée et animée constitue un outil opportun pour débattre et favoriser la transmission de connaissances - non de façon linéaire et descendante - mais de façon ludique et interactive.

Dans chacune de ces méthodes, l'important est de pouvoir articuler la raison et l'émotion c'est-à-dire toutes les bonnes raisons (juridiques, économiques, sociologiques, historiques) de prévenir et lutter contre toutes les formes de racisme et de discrimination tout prenant conscience de leurs effets psychosociaux néfastes non seulement pour les victimes mais aussi pour les auteurs.

Olivier NOËL

ISCRA

7 février 2020

²⁹ Pour une présentation exhaustive de cette exposition réalisée par Suzana Dukic et Céline Ziwès : <https://www.nousexposition.org>

LES CONTRIBUTIONS DES PREMIERES PERSONNES AUDITIONNEES

L'engagement en faveur de ce plan d'actions pluriannuel, complémentaire aux politiques et actions déjà à l'œuvre, s'est nourri de 12 demi-journées d'auditions organisées entre septembre 2019 et janvier 2020, auprès de 45 représentant·e·s des rectorats, de la police et de la justice, des départements, des cultes, des organisations antiracistes, des obédiences maçonniques, des associations d'éducation populaire. Des visites de terrain à Montpellier, Lunel et Toulouse aux côtés du milieu associatif ont été également réalisées.

Les auditions d'acteurs et actrices du territoire se poursuivront afin de nourrir le plan d'actions. Les solutions proposées pourront ainsi évoluer et être complétées, pour répondre aux besoins partagés.

Ces auditions ont été menées par le groupe de travail des Conseillères et des Conseillers régionaux/régionales missionné·e·s :

Hussein Bourgi, Rachida Lucazeau, Florence Brutus, Nicolas Cossange, Tal Anahory

et avec les contributions de Marie Piqué, Vice-présidente en charge des Solidarités, des Services publics, de la Vie associative et du Logement, Kamal Chibli, Vice-Président en charge de l'Education, de la Jeunesse et du Sport, Nadia Bakiri, Présidente de la Commission Egalité Femmes/Hommes, Françoise Bons, Présidente de la Commission Solidarités, Services publics, Vie associative et Logement et Myriam Martin, Présidente de la Commission Education, Jeunesse.

Les premières auditions ont confirmé le **dynamisme et la multiplicité des acteurs, actrices et dispositifs** dans les territoires.

Les parties prenantes consultées ont par ailleurs réservé **un accueil très favorable** à l'initiative et ont exprimé le souhait de s'investir dans la démarche aux côtés de la Région.

Ces consultations ont permis de dresser **un état des lieux ainsi qu'une liste des attentes et préconisations** synthétisées ci-après (les verbatims ne sont volontairement pas nominatifs).

Etat des lieux

- Observation sur le terrain **de fortes tensions : une montée des extrémismes, un pays et une région marqués par les attentats, des débats sur l'immigration ou sur la laïcité instrumentalisés ;**
- **Augmentation des actes, libération de la parole** et difficulté de traitement du sujet auprès des jeunes ;
- **Ne pas focaliser uniquement sur les zones urbaines et périurbaines, mais agir aussi en zones rurales ;**
- Les équipes pédagogiques des collèges et lycées parfois démunies et demandant plus d'outils pour **faire face à ces sujets**. *« la question religieuse peut tellement cristalliser de haines dans la société, et le lycée n'en est qu'une projection. Ce sont des situations que craignent les proviseurs »*. *« Les outils de déconstruction des stéréotypes manquent aux éducateurs » ;*

- **Trop peu d'actions auprès des parents et des équipes éducatives. Les jeunes ne sont pas assez sensibilisé-e-s à l'Histoire**, à la loi de 1905, aux migrations, aux génocides, à la décolonisation, etc ;
- Actions ou dispositifs **peu pérennes et à durée limitée**. « *La question de la pérennité, de la durée dans le travail est essentielle, il faut donner le moyen aux intervenants d'ancrer les actions dans le temps* » ;
- Pas de fil conducteur des actions de lutte contre les discriminations, qui se déclinent aujourd'hui par des actions de sensibilisations éparses, **sans coordination territoriale, ni suivi**. « *Le CORA, c'est une seule réunion par an* » (Le Comité Opérationnel de lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme) ;
- **Pas de transversalité** entre les différent·e·s intervenant·e·s et les différents leviers ;
- **Pas ou peu de données territoriales**. Difficulté à réaliser des diagnostics ;
- **Peu de plaintes par rapport à la réalité des phénomènes**. « *car les victimes ont peur* ». « *Difficulté de donner des suites car peu d'éléments constitutifs. Sans démonstration de l'infraction, la justice a du mal à trancher* ».

Attentes & préconisations

- **Besoin d'un soutien technique aux associations**. « *Mise à disposition de salles de réunions* » ; « *aide à la mise en relation avec les lycées...* » « *réponses aux questions liées aux financements* » ; « *état des lieux des plaintes déposées, procédures abouties, jugements prononcés* » ;
- **Aide financière auprès des associations** : « *Création d'un Appel à projets pour nourrir la programmation événementielle* ». « *Mener une réflexion sur des conventions pluriannuelles* » ;
- **Mise en synergie des associations** afin de sortir de la logique de silos ;
- **Création d'un espace de dialogue coordonné par la Région** « *Il faut faire du structurel avec des réunions de coordination régulières* » ; « *un colloque une fois par an, une journée, un état des lieux de chaque association, demander à la cour d'appel de Toulouse et de Montpellier de venir faire le point pour mesurer, quantifier l'évolution du phénomène...* » ; « *Echanges de pratiques et d'outils pédagogiques* » ;
- Aider à plus de **visibilité des actions des associations** ;
- **Travail concerté avec l'ensemble des collectivités territoriales, notamment les communes** sur la prise en main et le traitement de ces sujets: « *... repas de substitution, il faut apporter de la pédagogie.* » ; « *il existe des conventions de la DILCRAH avec les municipalités ...* » ;
- Actions de **prévention au plus tôt dans la scolarité** (maternelle, primaire) ;
- **Développement d'actions sur le volet mémoriel** : « *il y a beaucoup de lieux de mémoire en Région, leur visite est très efficace car cela amène à des échanges, des réactions des jeunes très fortes* » ;

- **Formation du personnel enseignant, des responsables et animateurs et animatrices au sein des associations ;**
- **Dialogue inter-religieux :** « *Il faudrait aller dans les écoles publiques mais tous ensemble.* » ;
- **Déploiement d'une campagne de sensibilisation axée sur la déconstruction des stéréotypes et des préjugés.** « *car si on va dans les écoles en parlant de la tolérance religieuse on n'y arrive pas*... « *les propos moralisateurs sont inutiles* ». « *L'urgence est de travailler pour armer les jeunes pour mieux comprendre la déconstruction des stéréotypes, le rôle des réseaux sociaux* », « *c'est l'appropriation des sujets qui compte* » ;
- Création **d'outils pédagogiques innovants**, notamment en utilisant les **supports numériques** : « *(Bien) utiliser des médias qui leurs parlent : internet, réseaux sociaux notamment avec des stars locales* » ;
- Créer des programmes abordant **la question des parcours migratoires et de mémoires** « *Les parents passent parfois sous silence les histoires familiales à leurs enfants* » ;
- **Impliquer les clubs de sport, professionnels comme amateurs :** « *Sensibiliser et impliquer les joueurs et joueuses pros, CREPS, CLUBS, fédérations sportives...* » ;
- **Accompagner les entreprises et les services publics dans les politiques de lutte contre les discriminations ;**
- Imaginer des actions en lien avec **l'international** « *les habitant·e·s de notre région se vivent sans frontière, comme un territoire central, sans connexion aux autres pays* » ;
- **Ne pas limiter la réflexion à un type de haine, éviter la concurrence mémorielle ;**
- **Favoriser le dépôt de plaintes** en communiquant sur les différents dispositifs: « *Il y a des dispositions pour aider les citoyens, pour aider les dépôts de plaintes mais elles sont méconnues : La pré-plainte en ligne, la Brigade numérique, Vox Usagers.* » ;
- **Sensibilisation au processus judiciaire** pour que la justice puisse agir : « *apprendre aux déposants pour qu'ils gardent les preuves et déposent plaintes (via les associations notamment)* »

... DE LA NECESSITE DE PLUS ET MIEUX AGIR

Force est de constater que les efforts importants fournis par les institutions et les associations pour combattre ce fléau n'ont pu contrebalancer les facteurs aggravants de ces dernières années, comme les effets néfastes de la crise économique développant des réflexes de repli et ouvrant le champs au populisme et au communautarisme, les impacts anxiogènes de la mondialisation, l'influence des réseaux sociaux sur une jeunesse fragilisée et inquiète pour son avenir. Des actes de terrorisme effroyables ont profondément meurtri

notre région et notre pays ces dernières années à Montauban, à Toulouse, à Carcassonne, à Trèbes ou encore à Paris et Nice.

Face au racisme et à l'antisémitisme, aucun·e citoyen·ne n'est à l'abri, aucun territoire n'est épargné. Au regard des constats développés ci-dessus, la Région Occitanie souhaite renforcer son engagement en faveur de la citoyenneté et propose la mise en œuvre d'un plan régional d'actions contre le racisme et l'antisémitisme largement concerté et mieux coordonné. Il s'inscrit dans la volonté régionale de rappeler des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité, de solidarité, de renforcer les politiques d'éducation populaire et de toujours mieux accompagner les associations, les entreprises et les institutions publiques dans leurs initiatives. L'ambition de ce plan est bien d'agir en amont, le plus largement possible, et par différents leviers en mobilisant l'ensemble des compétences régionales mais aussi en allant bien au-delà de celles-ci, par nécessité d'agir efficacement.

Le plan présenté aujourd'hui est articulé autour de 3 objectifs majeurs :

1. Déconstruire les préjugés, éduquer à l'antiracisme et valoriser la citoyenneté : les préjugés jouent un rôle déterminant dans la dynamique des discours, des pratiques discriminatoires. Nous devons accompagner les jeunes souvent confrontés eux-mêmes à des actes/paroles discriminatoires, mais aussi à une information dense et confuse, dans leur devenir citoyen ;
2. Transmettre l'Histoire et les mémoires : l'Occitanie est une terre riche d'histoires, de cultures et de migrations. Elle mérite d'être racontée, mémorée et célébrée ;
3. Accompagner les organisations dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme : l'Occitanie est également riche d'acteurs et actrices associatif·ve·s, professionnel·le·s, de citoyen·ne·s impliqué·e·s, engagé·e·s pour le vivre ensemble. La Région leur propose de renforcer leur capacité à agir collectivement.

En apportant une contribution au débat, en remplissant pleinement un rôle de par son action, notamment dans le domaine de la transmission et de l'éducation à la citoyenneté, la Région Occitanie est un territoire vigilant et actif contre les injustices quotidiennes qui divisent et minent l'estime de soi de nos concitoyen·ne·s.

Ce plan s'adresse aux générations futures et à nous tou·te·s.

III/ 10 MESURES POUR ALLER PLUS LOIN AVEC LE PLAN REGIONAL D' ACTIONS CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME 2020-2023

La Région au travers de ce plan d'actions pluriannuel contre le racisme et l'antisémitisme, décide de s'engager plus loin, en s'appuyant sur une politique transversale et volontariste, notamment à destination de la jeunesse d'Occitanie, pour répondre à 3 grands objectifs :

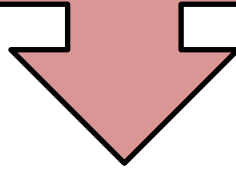
OBJECTIF 1 : DECONSTRUIRE LES PREJUGES, EDUQUER A L'ANTIRACISME ET VALORISER LA CITOYENNETE ;

OBJECTIF 2 : TRANSMETTRE L'HISTOIRE ET LES MEMOIRES ;

OBJECTIF 3 : ACCOMPAGNER LES ORGANISATIONS DANS LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME.

OBJECTIF 1 DU PLAN REGIONAL D' ACTIONS CONTRE LE RACISME ET L' ANTISEMITISME

**DECONSTRUIRE LES PREJUGES, EDUQUER A L' ANTIRACISME
ET VALORISER LA CITOYENNETE**



CIBLE : LES JEUNES

1. Jouer et déjouer les stéréotypes

La Région propose de créer un **serious game** (jeu vidéo pédagogique) sur le thème du racisme dans une démarche de co-construction participative largement ouverte à toute la population et plus particulièrement aux jeunes d'Occitanie. Le Conseil Régional des Jeunes, le réseau régional des Ecoles de la 2^{ème} Chance, mais aussi les fédérations d'éducation populaire seront des relais utiles dans la phase d'écriture des scénarios de jeux qui feront l'objet d'un grand hakhaton. Dans le cadre d'un **budget participatif**, le scénario retenu sera développé par la Région avec l'aide des écoles de jeux vidéo et de professionnel·le·s de la filière.

Ce serious game pensé en partenariat avec le Rectorat sera destiné aux jeunes en collèges et lycées et sera notamment accessible via l'Espace Numérique de Travail et loRdi notamment au plus tard à la rentrée scolaire 2021. Il pourra être un support pour les interventions d'enseignant·e·s en classe, mais pourra être utilisé aussi par des associations et lors d'évènements (les salons TAF, Jour J, Occitanie ESPORT ...).

Pour aider à la déconstruction des stéréotypes racistes et antisémites, la Région souhaite soutenir dès 2020 **la production de mini-séries** conçues avec les jeunes et avec les youtubeur·se·s les plus écouté·e·s. La diffusion de ces mini-séries sera réalisée via les chaînes des youtubeur·se·s/streamers, en direct par la Région (réseaux sociaux...) ainsi que par l'intermédiaire des structures en lien avec les jeunes (éducation nationale, clubs sportifs, missions locales, associations...). Des personnalités publiques (sportifs et sportives, artistes, etc.) seront invitées à témoigner et pourront s'en faire également le relais.

Pour les plus jeunes, 1 à 2 fois par an, **une édition spéciale du journal de la Région** abordant de façon simple et pédagogique les sujets sociaux et/ou sociétaux, dont les questions de racisme et d'antisémitisme, sera adressée gratuitement à l'ensemble des foyers de l'Occitanie, pour accompagner les familles dans leurs échanges avec leurs enfants.

2. S'engager contre le racisme et l'antisémitisme et développer l'esprit critique

La Région accompagne le déploiement d'actions pédagogiques dans les lycées via l'appel à projets **Occit'avenir**. Un nouvel axe « racisme/antisémitisme » sera créé pour la rentrée scolaire 2020 à côté des axes « laïcité/citoyenneté » et « mémoires », et permettra de financer des projets éducatifs supplémentaires, identifiés par les jeunes, parmi la richesse des propositions des associations. Avec le Rectorat, la Région mènera une action de sensibilisation des lycéens et des lycéennes ainsi que des équipes pédagogiques, spécifiquement sur ces thématiques.

La Région promeut le **Concours régional Discrimétrages**, en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement. Ce projet accompagne des jeunes lycéen·ne·s sur tout le territoire d'Occitanie dans la réalisation de courts métrages sur les discriminations. Le thème de l'action contre le racisme et l'antisémitisme sera mis en avant. Ces courts métrages sont autant de supports pédagogiques mis à disposition de tous et de toutes et notamment de tous les collèges et lycées. Ils feront l'objet d'une large diffusion et notamment lors de temps dédiés construits proposés par les Maisons de ma Région.

En 2020, en partenariat avec le Club de la presse Occitanie, sera lancée **l'opération "Esprit'critik"** pour aider les jeunes à détecter les fakes news, à trier les infos et à développer leur esprit d'analyse et de critique face aux thèses du racisme, de l'antisémitisme, de l'intégrisme, du complotisme ou encore face à la radicalisation. Dans ce cadre, un travail sera également mené sur la liberté d'expression. Plus largement, la Région soutiendra davantage les actions éducatives aux médias et aux réseaux sociaux.

Les **assises des Ecoles Régionales de la Deuxième Chance**, en juin 2020 à Montpellier, seront organisées sur le thème « Agir contre le racisme et l'antisémitisme » et pourront par la suite poursuivre le travail engagé en portant à la connaissance des jeunes, un sujet singulier, en lien avec le plan d'actions contre le racisme et l'antisémitisme (à titre d'exemples : Comprendre la laïcité).

3. Sensibiliser les jeunes à leurs droits et devoirs de citoyen et élargir leurs horizons

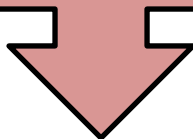
La Région accueillera **le programme JADE (Jeunes Ambassadeurs des Droits pour l'Égalité)**. En partenariat avec le Défenseur des droits et l'association Unis-Cité, dès l'automne 2020, 8 jeunes en service civique seront missionné·e·s pour promouvoir les droits de l'enfant, à l'égalité et à la non-discrimination.

Ils et elles interviendront en milieu scolaire, de pair à pair, auprès des lycéens et des lycéennes, auprès de jeunes déscolarisé·e·s, possiblement auprès des membres du Conseil

Régional des Jeunes (CRJ), lors d'évènements etc... pour sensibiliser les jeunes aux mécanismes de construction des discriminations. Les Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Égalité amèneront, par exemple, les futur·e·s citoyen·ne·s, qui peuvent devenir tour à tour victimes ou auteur·e·s de discriminations, à reconnaître ce qu'est une discrimination en droit et à la prévenir.

La Région favorisera **l'accès de tou·te·s les jeunes aux projets de mobilité européenne et internationale**, afin de garantir l'égalité des chances, des perspectives égales à tous et à toutes. Les aides de la Région se traduisent par une bourse d'études ou de stage à l'étranger.

**OBJECTIF 2 DU PLAN REGIONAL D' ACTIONS
CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME
TRANSMETTRE L'HISTOIRE ET LES MEMOIRES**



CIBLES : LE GRAND PUBLIC ET LES PRESCRIPTEURS

4. Connaître et comprendre les histoires et mémoires croisées en Occitanie

La Région proposera des **"Grands Sites Occitanie des Mémoires »** sur le modèle des GSO, avec un parcours associé donnant à voir l'influence des migrations et des cultures dans la construction de l'Occitanie et des identités régionales.

En lien avec le Mémorial du camp de Rivesaltes, les associations et les institutions, ce travail commencera dès cette année. Il s'agira de recenser le patrimoine matériel (lieux caractéristiques tels que vestiges, lieux de mémoire, mémoriaux, plaques commémoratives etc...) et immatériel (témoignages, fêtes, etc...), mais aussi les projets et outils d'animation pour valoriser ces mémoires plurielles.

Davantage doit être fait sur la connaissance de l'histoire et de la mémoire des génocides et des crimes contre l'humanité. L'Occitanie accueillera un **festival des mémoires** qui s'adressera à un public très large, soit sur une thématique mémorielle dans une approche pluridisciplinaire ou sur une entrée disciplinaire valorisant plusieurs mémoires. Chaque année, le festival sera parrainé par une personnalité dont l'activité sera en lien direct avec la thématique.

La Région accompagnera et incitera à **la production de récits**, de films, d'écrits, d'expositions... qui contribueront à tracer des histoires individuelles ou collectives et participeront à la construction de ce patrimoine mémoriel.

5. Renforcer nos coopérations internationales

La Région intégrera en 2020 et s'engagera au sein d'un **réseau européen ou international de lutte contre le racisme et l'antisémitisme**. Le projet est de poursuivre ensemble, l'identification des problèmes, de partager les bonnes pratiques, de tenir compte des recommandations et d'adapter les réponses politiques.

Des partenariats spécifiques et des échanges à l'international seront noués pour continuer à construire les passerelles nécessaires au vivre ensemble

6. Favoriser la transmission et l'explication du principe de Laïcité

En partenariat avec le CESER, la Région agira **pour renforcer la formation à la laïcité, en lien avec les Universités, pour un accès au plus grand nombre** : étudiant·e·s, professionnel·le·s, chef·fe·s d'entreprises, d'administration, syndicalistes, ONG, responsables religieux·ses et associatif·ve·s, etc.

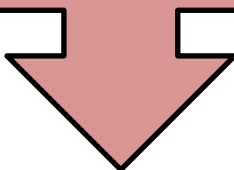
>Deux diplômes universitaires (DU) sont aujourd'hui accessibles notamment en formation continue :

Le DU Religions et société démocratique proposé par l'Université de Montpellier

Le DU Politique, Religion, Laïcité proposé par l'université Jean Jaurès à Toulouse 1 Capitole

**OBJECTIF 3 DU PLAN REGIONAL D' ACTIONS
CONTRE LE RACISME ET L' ANTISEMITISME**

**ACCOMPAGNER LES ORGANISATIONS DANS LA LUTTE
CONTRE LE RACISME ET L' ANTISEMITISME**



CIBLES : ASSOCIATIONS, ENTREPRISES, SERVICES PUBLICS, ETC

7. Soutenir l'action des associations, des citoyens, et favoriser l'éducation populaire

Pour un meilleur vivre ensemble, la Région invitera dès 2020, via un **budget participatif**, les citoyens, collectifs et associations à proposer des idées/projets expérimentaux et/ou innovants pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme et notamment en ciblant les jeunes.

La Région poursuivra **son soutien aux actions des associations qui contribuent à lutter contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations**, au travers des différents dispositifs d'aides régionales.

Le déploiement et la mise en réseau d'outils pédagogiques innovants en lien avec **les associations de l'éducation populaire** sera un axe fort de la politique régionale (une banque d'outils mutualisée pourra être proposée).

La Région accompagnera également le mouvement sportif dans ses **actions de sensibilisation à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme** au sein des clubs et des associations sportives.

8. Accompagner le monde du travail dans ses actions contre les discriminations raciales

Dans la lignée de la journée « Pour l'égalité, contre les discriminations dans l'emploi » organisée par la Région le 27 novembre 2019, la Région poursuivra son action pour **l'évolution des pratiques RH des entreprises, associations, collectivités** :

- avec des campagnes internes de sensibilisation/de formation pour les manager·e·s ;
- en produisant un flash info égalité pour les TPE/PME avec des outils et des temps proposés par les associations intervenant sur ces sujets ;
- en proposant un travail avec les chambres consulaires, sur les processus de recrutement, pour des embauches sans discriminations.

Des journées de sensibilisation et d'animation sur la thématique, à destination des professionnel·le·s du réseau, seront proposées dès 2020 par le Carif-Oref Occitanie.

9. Fédérer les acteurs, faire savoir, contribuer au dialogue, au faire-ensemble, et rendre accessible et visible leurs actions

La Région créera **un espace de dialogue avec les acteur·rice·s associatif·ve·s** qui œuvrent pour la lutte contre le racisme et l'antisémitisme au sein du futur Comité régional de la vie associative qui sera mis en place au printemps 2020.

Les acteur·rice·s de la lutte contre le racisme pourront valoriser leurs projets associatifs, leurs actions et les événements qu'ils·elles organisent dans **un agenda participatif** proposé sur laregion.fr dès le printemps 2020, dans le portail dédié aux associations.

En partenariat avec les institutions et les associations, **une campagne d'information** sera lancée en 2020 dans les transports régionaux (TER, autocars) et dans les gares, rappelant que le racisme et l'antisémitisme sont des délits, et invitant à porter plainte et /ou à témoigner. Un accompagnement juridique pourra être assuré par les associations spécialisées.

Enfin, un **événement grand public sur la question du racisme et de l'antisémitisme** sera organisé par la Région, autour notamment d'intellectuels, chercheurs et acteurs engagés.

10. Poursuivre dans l'exemplarité et agir au plus près des agent·e·s du service public

En 2020, la Région organisera pour les agent·e·s **des demi-journées de sensibilisation** sur le modèle du kit « laïcité et radicalisation », sur la **prévention des radicalisations**.

Rédiger des fiches de poste en adoptant l'écriture égalitaire et **recruter sans discriminer** sont d'ores et déjà des objectifs partagés au sein de l'administration régionale qui se dotera sur ce dernier point d'une procédure de recrutement formalisée.

La Région organisera **des sessions de formation, de sensibilisation** et conduira une politique de formation toujours plus volontariste pour accompagner les équipes. Elle interviendra également au plus près des agent·e·s, via **un dispositif de réaction face à une situation présumée discriminante** (dispositif de référent·e·s, d'enquête administrative et de procédure disciplinaire).

Dans le cadre du plan d'actions de prévention des risques psycho sociaux (mise en œuvre 2020), la Région valorisera **les actions prévues dans le cadre des rapports sociaux et des relations au travail** (actions visant à sensibiliser, alerter, identifier les personnes en situations difficiles, etc.).

Ces bonnes pratiques seront partagées avec d'autres institutions publiques, notamment avec les Rectorats et les Départements, dans le cadre du comité technique qui a été mis en place.

La Région a prévu de mobiliser plus de 12.6 millions d'euros sur les 4 années à venir (2020-2023) en faveur de ce plan d'actions régional contre le racisme et l'antisémitisme.

Le plan d'actions s'inscrit dans l'actualité et dans les commémorations historiques : Célébration du 75^e anniversaire de la libération des camps de concentration (hiver/printemps 2020), Journée mondiale de lutte contre le racisme et pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars) et Semaine d'éducation contre le racisme (mars), Journée nationale du souvenir de la déportation (avril), Journée nationale des mémoires des traites négrières, de l'esclavage et de leurs abolitions (10 mai), Journée mondiale des Droits de l'Homme (décembre).

Enfin, pour démultiplier l'impact de ce plan d'actions et lui donner la visibilité nécessaire à son bon déploiement, **la Région Occitanie engagera un partenariat avec la Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH) et le Défenseur des droits** à travers la signature cette année de la première convention d'objectifs entre une Région et ces deux institutions.

ANNEXE

LISTE DES PREMIERS ORGANISMES AYANT MANIFESTE LEUR INTERET PAR UNE AUDITION OU UNE CONTRIBUTION

Le Rectorat de Montpellier
Le Rectorat de Toulouse
Le Conseil Départemental 12
Le Conseil Départemental 30
Le Conseil Départemental 31
Le Conseil Départemental 32
Le Conseil Départemental 34
Le Conseil Départemental 46
Le Conseil Départemental 66
Le Conseil Départemental 82
Le Défenseur des Droits
La Délégation Interministérielle à la Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT
La Police Nationale de Montpellier
Le Service Départemental de Renseignement Territorial Hérault
Le Bâtonnier de l'Ordre de Montpellier
Le Bâtonnier de l'Ordre de Toulouse
Le Conseil Représentatif des Institutions Juives Languedoc-Roussillon
Le Conseil Représentatif des Institutions Juives Midi- Pyrénées
Le Consistoire Midi-Pyrénées
Le Consistoire Languedoc-Roussillon
L'Union des Etudiants Juifs de France
L'association Culturelle Israélite de Montpellier
L'association Mémoire juive de Béziers
Le Diocèse de l'Hérault
Le Diocèse de la Haute Garonne
Le Conseil Régional du Culte Musulman Languedoc-Roussillon
Le Conseil Régional du Culte Musulman Midi-Pyrénées
Le Temple de la rue Maguelonne - Montpellier
Le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire Occitanie
L'association Léo Lagrange - Midi-Pyrénées
Les FRANCAS Occitanie
La Ligue des Droits de l'Homme 34
La Ligue des Droits de l'Homme Languedoc-Roussillon
La Ligue des Droits de l'Homme Midi-Pyrénées
Le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples 66
Le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples Lunel
La Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme Nîmes
La Grande Loge de France
La Grande Loge Mixte de France
La Grande Loge Traditionnelle Symbolique Opéra
Le Grand Orient de France
La Grande Loge Féminine de France

Fédération Française du Droit Humain
La Grande Loge Alliance Maçonnique Française
L'association TactiKollectif
Le collectif Izards Attitude
Le collectif HASURE
L'association Arts et Culture
L'association Solidarité DOM-TOM
L'association Uni'sons

D'AUTRES AUDITIONS SONT PREVUES LORS DU 1^{ER} SEMESTRE 2020.

ANNEXE

LES ACTEURS ET ACTRICES INSTITUTIONNEL·LE·S EN OCCITANIE SE MOBILISENT SUR LE TERRITOIRE

Les Rectorats – Académie de Montpellier et Académie de Toulouse - s'inscrivent dans le Plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme 2018-2020, piloté par la DILCRAH et se saisissent du vademécum pour agir contre le racisme et l'antisémitisme.

Le Rectorat – Académie de Montpellier, agit par exemple :

- Au travers d'actions spécifiques au sein des programmes et des enseignements (notamment Enseignement Civique et Moral, Histoire-Géographie) ;
- Avec le Réseau de création et d'accompagnement pédagogique CANOPE qui rassemble des ressources pour comprendre les principales notions autour des discriminations, pour agir en classe contre les discriminations et accompagner la mise en œuvre de partenariats et de projets ;
- Avec la mise en œuvre d'actions éducatives dédiées ;
- Par un travail de coopération avec les associations et partenaires institutionnel·le·s ;
- Via un plan de formation destiné au personnel enseignant, personnel d'encadrement, personnel de direction et aux agent·e·s ;
- Depuis 2015 par un partenariat avec la LICRA Nîmes, engagé autour de l'exposition itinérante intitulée « L'antisémitisme du Moyen-âge à nos jours » qui circulent dans un grand nombre d'établissements scolaires.

Le Rectorat – Académie de Toulouse, agit par exemple :

- Avec une équipe d'intervention « Valeurs de la République » missionnées sur 3 objectifs :
 1. Faire prendre conscience aux personnels de la gravité des actes racistes et antisémites ;
 2. Former les personnels sur cette question en axant la réflexion autour de la place des réseaux sociaux, tout particulièrement en ce qui concerne l'antisémitisme ;
 3. Accompagner les établissements dans la réponse - juridique, pédagogique et éducative - à apporter face aux situations de racisme et d'antisémitisme.
- Sous l'égide de la Fédération Léo Lagrange et en partenariat avec les conseils départementaux, en s'appuyant sur le label européen « mon collègue est une école sans racisme » ;
- Via des actions et projets pédagogiques autour de cette thématique.

Les actions des Conseils Départementaux en Occitanie

Quelques exemples, non exhaustifs, d'actions menées par les Conseils Départementaux en Occitanie :

- Dans le cadre de la Politique de la ville, plusieurs Départements soutiennent des projets dans les quartiers pour lutter contre les discriminations ;
- Recrutement de jeunes en service civique de tous horizons pour mettre l'accent sur les échanges entre pairs pour intervenir auprès de mineur·e·s accompagné·e·s et favoriser une réelle mixité sociale ;

- Engagement dans la défense des valeurs républicaines, rempart contre l'intolérance et la haine de l'autre, comme avec le programme d'actions "Les Chemins de la République" ;
- Evénements pour défendre l'égalité et lutter contre les discriminations, interventions auprès du grand public à travers des manifestations diverses, comme des expositions...
- Partenariats avec des associations des territoires sur de multiples actions concrètes : Parcours laïque et citoyen, prévention des risques des jeunes sur le web...
- Intervention dans le cadre de l'accueil des réfugié·e·s ;
- Sensibilisation de la jeunesse notamment à la Shoah ;
- Commémoration de la Shoah avec des cérémonies dans les collèges
- Actions éducatives sur le vivre ensemble, la valeur républicaine, le respect mutuel ;
- Mise en place de concours avec les publics scolaires, comme le concours national de la résistance et de la déportation avec le Rectorat ;
- Engagements dans des travaux autour de la mémoire ;
- Soutien à des actions partenariales dans les collèges, au travers des associations sportives, de l'éducation et la culture, dans le cadre du parcours citoyen ;
- Mise en place de plans de formation sur les valeurs de la république et la laïcité pour les agent·e·s des collectivités ;
- Etc.